
CONTRAT DE FOURNITURE DE COMBUSTIBLE BOIS DECHIQUETE ET DE SERVICE DE GESTION DES CENDRES POUR LA CHAUFFERIE BOIS ENERGIE

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite pour la remise des plis : 30 mai 2017 à 12h30



MAITRISE D'OUVRAGE

Mairie du Château d'Oléron- 4, Boulevard Victor Hugo- BP49-17480 Le Château d'Oléron
Tél : 05.46.75.53.00- Fax: 05.46.47.79.75

N° de marché : 2017 - 04

**Marché Public à procédure adaptée de
Fournitures Courantes et Services** (selon article 27 du
décret n° 2016-360 du 25/03/2016) et le décret n° 2017-516 du
10/04/2017 portant sur les diverses dispositions sur la commande
publique

PROCEDURE ADAPTEE

DATE	OBJET	INDICE
05 -05 -2017	Administratif	1

SOMMAIRE

ARTICLE 1ER	OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES	3
1.1-	OBJET DU MARCHE	3
1 . 2 -	DECOMPOSITION EN TRANCHES ET LOTS	3
1 - 3 -	DUREE DU MARCHE	3
1 - 4-	VARIANTES ET OPTIONS	3
ARTICLE 2	CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	4
ARTICLE 3	CONDITIONS DE PARTICIPATION	4
3.1 -	SITUATION DU CANDIDAT	4
3.2 -	CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	4
ARTICLE 4	VISITE DU SITE	4
ARTICLE 5	PRESENTATION DES OFFRES	4
ARTICLE 6	RECOURS ET LITIGES	5
ARTICLE 7	CRITERES DE JUGEMENT ET D'ATTRIBUTION	5
ARTICLE 8	CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	5
ARTICLE 9	NEGOCIATION	6
ARTICLE 10	RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRE	6
ANNEXES : AUTRES DOCUMENTS A JOINDRE LORS DE LA REMISE DE L'OFFRE		

- **Article premier : Objet de la consultation - Dispositions générales**

Identification du Pouvoir Adjudicateur :

Mairie du Château d'Oléron - 4, Boulevard Victor Hugo - BP49 - 17480 Le Château d'Oléron

Représentée par Monsieur Michel PARENT, Maire

- **1.1 - Objet du marché**

Le présent marché a pour objet de définir les conditions d'approvisionnement en combustible bois et gestion des cendres de la chaufferie centrale au bois de la commune du Château d'Oléron.

Par le présent marché le fournisseur s'engage à fournir et à livrer, sur toute la durée du contrat, aux conditions définies par le CCTP, les quantités de bois nécessaires à l'approvisionnement de la chaufferie bois du réseau de chaleur de la Commune du Château d'Oléron. Le client s'engage à réserver au fournisseur, sous conditions du respect du présent contrat, l'exclusivité des fournitures pour les quantités prévues et indiquées au CCTP.

Dans cette perspective, elle lance une consultation en marché à procédure adaptée pour ce lot. Cette consultation est une procédure adaptée après publicité préalable et mise en concurrence, de fournitures courantes et de services, passée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016.

La description des prestations et leurs spécifications administratives et techniques sont précisées au cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Lieu d'exécution : Chaufferie Centrale - Avenue du Port - 17480 Le Château d'Oléron

Procédure adaptée pour marché de fournitures courantes et services selon l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016

Les prestations feront cependant l'objet d'édition de régularisation par le maître d'ouvrage. Les bons de régularisations seront transmis par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins et rappelés pour la facturation mensuelle.

- **1.2 - Décomposition en tranches et lots**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

- **1.3 - Durée du marché et délai validité des offres**

Le marché est conclu pour une période de **3 ans non reconductible**, à compter de l'hiver 2017/2018 et valant du 01/11/2017 au 31/10/2020.

Le délai de validité des offres est de **120 jours**. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

- **1.4 - Variantes et options**

Le candidat répondra impérativement aux prescriptions de base stipulées au CCTP

Il pourra toutefois juger de l'opportunité d'indiquer des options.

Si le candidat propose des variantes, il fournit à l'appui de sa proposition un descriptif explicatif de ces variantes.

- **Article 2 : Contenu du dossier de consultation marché**

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

Pièces fournies:

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le cahier des clauses particulières (CCAP)
- Le règlement de consultation
- Le cahier des charges des spécifications technique (CCTP)
- Le DC1 lettre de candidature
- Le DC2 déclaration du candidat
- Le DC4 déclaration de sous-traitance (si besoin)
- L'attestation sur l'honneur

Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 19 janvier 2009 est réputé être connu des candidats. Il est toutefois disponible sur demande auprès du maître d'ouvrage.

CCAP et CCTP seront remis datés, acceptés et signés sans aucune modification.

- **Article 3 : Conditions de participation**

- 3.1 - Situation personnelle des opérateurs économiques

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si les exigences telles que inscription au registre du commerce et situation personnelle de l'opérateur économiques sont remplies par le biais de la lettre de candidature DC1

Les réponses devront être présentées soit par un prestataire unique avec l'éventualité de sous-traitants, soit par un groupement conjoint.

- 3.2 - Capacités économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : déclaration DC2 du candidat

- **Article 4: Visite du site**

La visite du site n'a pas de caractère obligatoire. Toutefois dans l'objectif de prévoir les contraintes par le candidat, il est possible de faire une demande de visite auprès de la mairie du Château d'Oléron qui délivrera un bon de visite à joindre à la réponse du candidat. La personne à contacter est M. Gamdji SADJO : 05 46 75 53 00

- **Article 5 : Présentation des offres**

Chaque candidat devra présenter une offre intégralement rédigée en français.

Modalité de paiement : Les prix sont unitaires et révisables, et établis sur la base économique du mois du calendrier qui précède celui de la date limite de remise des offres (appliqués aux quantités réellement livrées)
L'unité monétaire est l'Euro.

Cette offre sera remise en deux exemplaires dans une enveloppe unique et comprendra en plus des pièces précisées ci-avant (DC1, DC2, CCAP et CCTP signés) :

- Un mémoire technique explicitant les capacités du candidat en relation avec le cahier des charges techniques et les dispositions prises pour les honorer.
- Copie du redressement judiciaire le cas échéant prouvant que le candidat est autorisé à poursuivre son activité au-delà de la durée du marché.
- Le BPU / DPGF
- Attestation d'acceptation du cahier de charges (CCAP et CCTP) et délai réalisation des missions
- La description des moyens techniques et humains de l'entreprise pour l'exécution du présent marché mais aussi de manière générale
- Les références de l'entreprise pour prestations similaires
- Les éventuels certificats de qualification de l'entreprise et ses sous-traitants
- Les attestations d'assurance en cours de validité
- L'acte d'engagement dûment complété + RIB ou RIP
- Le règlement de consultation daté et signé
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis)

- **Article 6 : Recours et litiges**

En cas de litiges, le droit français est seul applicable. Les tribunaux français sont seuls compétents et particulièrement pour ce marché le tribunal administratif de Poitiers en application de l'article R 312-11 du code de la justice administrative.

- **Article 7 : Critères de jugement et d'attribution des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles du décret n° 2016-360 du 25/03/2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Seuls seront ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et l'heure limites de remise des offres.

Les offres inappropriées au sens du 3° du II de l'article 35 ainsi que les offres irrégulières ou inacceptables, au sens du 1° du I de l'article 35 sont éliminées par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur examinera l'offre de base des candidats pour établir un premier classement. Les options et variantes seront ensuite intégrées pour établir un autre classement.

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie :

Les critères intervenant dans le jugement des offres sont indiqués ci-dessous et pondérés de la manière suivante :

- 1 - Fourniture bois (qualité de l'approvisionnement et capacités) : 45%
- 2 - Gestion des cendres: 20%
- 3 - Prix: 35%

La notation sera sur 100 points et ramenée à une pondération moyenne pour qualifier le candidat le mieux-disant.

Des précisions pourront être demandées aux candidats, soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire, soit lorsque l'offre apparaît anormalement basse ou en cas de discordance entre le montant de l'offre et les éléments ayant contribué à sa détermination.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats prévus dans le cadre des Marchés Publics. Le délai imparti par la personne responsable du marché à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé par celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

- **Article 8: Conditions de remises des offres**

Les offres, sur support papier uniquement, seront placées sous pli cacheté. L'enveloppe portera les mentions suivantes :

« **Appel d'offre de fourniture et services pour approvisionnement en combustible bois et gestion des cendres de la chaufferie centrale** »

Mairie du Château d'Oléron - 4, Bd Victor Hugo - BP49 - 17480 Le Château d'Oléron

NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS.

Ainsi que le nom et l'adresse du candidat

Ces offres devront parvenir sous plis postal recommandé avec AR ou être remise sur place en mairie contre récépissé à cette même adresse au plus tard le 30 mai 2017 à 12H30, dernier délai. Ces offres peuvent également être dématérialisées (déposées sur le profil acheteur du maitre d'ouvrage via le site « e-marchespublics.com ») Cf le décret n° 2017-516 du 10/04/2017 portant sur les diverses dispositions sur la commande publique

Le DCE du présent marché seront téléchargeables gratuitement sur le site de la Mairie (www.lechateaudoleron.fr) ou via le profil acheteur du maitre d'ouvrage, sur le site « e-marchespublics.com »

Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limite fixée ci-dessus, ainsi que non parvenus sous enveloppe cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leur auteur.

ARTICLE 9 : Négociation

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016, des négociations sont prévues avec les soumissionnaires arrivés premiers au classement provisoire.

Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, y compris le prix des prestations.

Les négociations pourront avoir lieu soit sur place à la Mairie, soit par écrit (courrier, télécopie, courriel), soit oral (téléphonique)

Chacun des candidats est donc invité à indiquer dans son offre une adresse mail, un numéro de télécopie et téléphone et le nom d'un correspondant. Les éléments négociés seront à la demande de la ville confirmés par écrit dans les mêmes conditions que la remise des offres.

Toutefois, la Ville se réserve la possibilité de ne pas procéder aux négociations et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Tout renseignement complémentaire peut être demandé :

Renseignement d'ordre administratif et technique

Mairie du Château d'Oléron : Mme CHARLASSIER Maryse / M. Gamdji SADJO
Tél. : 05.46.75.53.00- Fax. : 05.46.47.79.75

A le/.../2017

Cachet et signature de l'entreprise

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

J'atteste sur l'honneur :

- 1 - Sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup de l'interdiction découlant de l'article R 324.4 ou R 324-7 du Code du Travail, ou que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des mêmes interdictions, ou que les sociétés pour lesquelles j'interviens ne tombent pas sous le coup des mêmes interdictions (à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché).
- 2 - que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au Bulletin n° 2 du Casier Judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324.10, L 341.6, L 125.1 et L 125.3 du Code du Travail.
- 3 - Sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, que l'entreprise ou les entreprises pour lesquelles j'interviens satisfont à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés prévus à l'article L 323.1 du Code du travail.
- 4 - Sous peine de résiliation du marché ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs, ne pas tomber sous le coup des interdictions de concourir prévues aux articles 43 et 44 du Code des Marchés Publics.
- 6 - Sous peine de résiliation du marché, ne pas faire l'objet depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du Code pénal, ainsi que par l'article 1741 du Code général des impôts.

Fait à, le
.....

La personne physique ou le représentant légal
de la Société dûment habilitée à cette fin :

Signature et cachet de l'Entreprise,

Le candidat est averti que dans le cas où son offre serait retenue, il devra, dans un délai prévu aux dispositions du présent règlement de consultation, délivrer les certificats des administrations fiscales et sociales prévus aux alinéas ci-avant (attestation URSSAF) ainsi que les attestations d'assurances de l'entreprise.

LETTRE DE CANDIDATURE
HABILITATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur candidature. En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

Il peut aussi être utilisé par les groupements d'entreprises, comme document d'habilitation du mandataire.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne et signe le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice (formulaire DC2).

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON**

4, Boulevard Victor Hugo

BP 49

17480 Le Château d'Oléron

Tél : 05.46.75.53.00

Fax :05.46.47.79.75

N° SIRET 211 700 935 00011

B - Objet de la consultation.**CONTRAT DE FOURNITURE DE COMBUSTIBLE BOIS ET DE SERVICE DE GESTION DES CENDRES POUR LA CHAUFFERIE BOIS ENERGIE****C - Objet de la candidature.**

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

pour le marché public ou pour l'accord-cadre (en cas de non allotissement) ;

pour le lot n°..... ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) ;

(Indiquer l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre.

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Présentation du candidat.

(Cocher la case correspondante.)

Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Le candidat est un groupement d'entreprises :

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

NON OU OUI

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations.

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)	Nom et prénom du signataire (***)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints.

(***) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F1 - Attestations sur l'honneur.

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

a) *Condamnation définitive* :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) *Lutte contre le travail illégal* :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) *Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés* : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) *Liquidation judiciaire* : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) *Redressement judiciaire* : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

f) *Situation fiscale et sociale* : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) *Marchés de défense et de sécurité* :

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

h) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts.

F2 - Capacités.

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, déclarent présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché public ou de l'accord-cadre et produit à cet effet :

(Cocher la case correspondante.)

le formulaire DC2.

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

G - Désignation du mandataire et habilitation (en cas de groupement).

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Les membres du groupement :

(Cocher la case correspondante.)

signent individuellement l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;

donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, l'offre du groupement et toutes modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre, pour les représenter vis-à-vis du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies dans le document d'habilitation joint en annexe de la présente lettre de candidature ;

donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous ;

(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

H - Signature du candidat individuel ou de chaque membre du groupement.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DECLARATION DU CANDIDAT INDIVIDUEL OU DU MEMBRE DU GROUPEMENT²

DC2

Le formulaire DC2 est un modèle de déclaration qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres à l'appui de leur candidature (formulaire DC1).

En cas d'allotissement, ce document doit être fourni pour chacun des lots de la consultation.

En cas de candidature groupée, il est rempli par chaque membre du groupement.

En complément de sa lettre de candidature (formulaire DC1), le candidat individuel ou chacun des membres du groupement produit, en annexe du DC2, les éléments demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON

4, Boulevard Victor Hugo

BP 49

17480 Le Château d'Oléron

Tél : 05.46.75.53.00

Fax : 05.46.47.79.75

N° SIRET 211 700 935 00011

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

CONTRAT DE FOURNITURE DE COMBUSTIBLE BOIS ET DE SERVICE DE GESTION DES CENDRES POUR LA CHAUFFERIE BOIS ENERGIE

C - Identification du candidat individuel ou du membre du groupement.

C1 - Cas général :

■ Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation, adresses postale et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET :

■ Forme juridique du candidat individuel ou du membre du groupement (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

- Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat.)*

C2 - Cas particuliers :

(Le candidat individuel ou le membre du groupement répondant à l'une des conditions qui suivent et pouvant bénéficier d'un droit de préférence en application de l'article 53-IV du code des marchés publics ou postulant à un marché réservé en application de l'article 15 du même code coche la case correspondant à sa situation. Le

² Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

candidat européen à statut équivalent, lorsqu'il n'est pas établi en France, précise son statut juridique et fournit les textes relatifs à ce statut.)

Statut du candidat individuel ou du membre du groupement

- | | | |
|----|--|--|
| 1. | <input type="checkbox"/> Société coopérative ouvrière de production (SCOP) | Indiquer ci-contre la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant la SCOP candidate, ou produire une attestation délivrée par les directions régionales chargées du travail. |
| 2. | <input type="checkbox"/> Groupement de producteurs agricoles | Indiquer ci-contre les références de publication au Journal officiel de l'arrêté du ministère chargé de l'agriculture reconnaissant la qualité d'organisation de producteurs du candidat
Pour les candidats européens, produire la liste établie par le ministre chargé de l'agriculture mentionnant le candidat. |
| 3. | <input type="checkbox"/> Artisan ou entreprise artisanale | Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers. |
| 4. | <input type="checkbox"/> Société coopérative d'artisans | Indiquer ci-contre le numéro d'inscription au registre des métiers et produire un extrait du registre des métiers délivré par les chambres des métiers. |
| 5. | <input type="checkbox"/> Société coopérative d'artistes | Indiquer ci-contre le numéro d'immatriculation au Centre de Formalités des entreprises, ainsi que la date de publication au Journal officiel de la liste mentionnant le candidat. |
| 6. | <input type="checkbox"/> Entreprise adaptée
(L5213-13, L. 5213-18, L. 5213-19 et L. 5213-22 du code du travail) | Produire le contrat d'objectif valant agrément ou un certificat administratif portant reconnaissance du statut d'entreprise adaptée délivré par la direction régionales chargées de l'emploi et de la formation professionnelle. |
| 7. | <input type="checkbox"/> Etablissement et service d'aide par le travail (article L. 344-2 et s. du code de l'action sociale et des familles) | Indiquer ci-contre la date de publication au recueil des actes administratifs de l'arrêté préfectoral portant autorisation de création. |
| 8. | <input type="checkbox"/> Autres : A préciser | |

D - Renseignements relatifs à la situation financière du candidat individuel ou du membre du groupement.

D1 - Chiffre d'affaires hors taxes des trois derniers exercices disponibles :

	Exercice du au	Exercice du au	Exercice du au
Chiffre d'affaires global			
Part du chiffre d'affaires concernant les fournitures, services, ou travaux objet du marché	%	%	%

D2 - Le candidat fait-il l'objet d'une procédure de redressement judiciaire ou d'une procédure étrangère équivalente ?

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

(Dans l'affirmative, joindre la copie du jugement correspondant.)

E - Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature.

(Joindre, en annexe du DC2, toutes les pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation pour chaque opérateur économique. Apporter la preuve que chacun des opérateurs économiques mettra à la disposition du candidat individuel ou du membre du groupement les moyens nécessaires pendant toute la durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre.)

Désignation du (des) opérateur(s) :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque opérateur économique, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de l'adresse de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET.]

F - Renseignements relatifs à la nationalité du candidat individuel ou du membre du groupement. (si demandés par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice. Cette rubrique concerne exclusivement les marchés publics ou accords-cadres passés pour les besoins de la défense.)

G - Récapitulatif des pièces à fournir à l'appui de la candidature.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le candidat individuel ou le membre du groupement pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

-
-
-
-
-
-

*Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les candidats ou titulaires de marchés publics ou d'accords-cadres pour présenter un sous-traitant.
Ce document est fourni par le candidat ou le titulaire au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice soit au moment du dépôt de l'offre soit après le dépôt de l'offre.*

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

COMMUNE DU CHATEAU D'OLERON

4, Boulevard Victor Hugo

BP 49

17480 Le Château d'Oléron

Tél : 05.46.75.53.00

Fax :05.46.47.79.75

N° SIRET 211 700 935 00011

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

CONTRAT DE FOURNITURE DE COMBUSTIBLE BOIS ET DE SERVICE DE GESTION DES CENDRES POUR LA CHAUFFERIE BOIS ENERGIE

C - Objet de la déclaration du sous-traitant.

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

- une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du

D - Identification du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

³ Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

E - Identification du sous-traitant.

■ Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :

■ Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

■ Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises :

■ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)*

■ Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct *(article 115 du code des marchés publics)* :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

F - Nature et prix des prestations sous-traitées.

■ **Nature des prestations sous-traitées :**

■ Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

- Taux de la TVA :
- Montant maximum HT :
- Montant maximum TTC :

■ **Modalités de variation des prix :**

G - Conditions de paiement.

■ Compte à créditer :

(Joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

■ Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

■ Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : OUI

NON

(Cocher la case correspondante.)

H - Capacités du sous-traitant.

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

-
-
-
-
-
-

I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant.

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

i) **Condamnation définitive :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

j) **Lutte contre le travail illégal :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

k) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

l) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

m) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

n) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

o) **Marchés de défense et de sécurité :**

- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive,

pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

p) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

(Cocher les cases correspondantes.)

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 116 du code des marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 106 du code des marchés publics qui est joint au présent document ;

OU

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A _____, le _____ A _____, le _____

Le sous-traitant :

Le candidat ou le titulaire :

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agréé ses conditions de paiement.

A _____, le _____

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice :

L - Notification de l'acte spécial au titulaire.

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A _____, le